



## Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**Numéro de la demande :** 2017-0802  
**Demande :** Nouvelle LMR pour un principe actif de qualité technique déjà évalué  
**Produit :** Acide 2,4-dichlorophénoxyacétique flocons herbicide technique  
**Numéro d'homologation :** 16981  
**Principe actif (p.a.) :** 2,4-D (présent sous forme d'acide)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2853055

### Objet de la demande

La présente demande vise à établir une limite maximale de résidus (LMR) relative au 2,4-D dans et sur les denrées de graines de coton importées au Canada des États-Unis.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, ni aucune évaluation environnementale ou de la valeur n'est requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Les données sur les résidus de 2,4-D dans le coton ont été présentées en vue d'étayer la limite maximale de résidus dans les graines de coton importées. La méthodologie d'analyse de soutien et les données sur la stabilité à l'entreposage au congélateur ont également fait l'objet d'un examen. En outre, une étude sur la transformation des graines de coton traitées a été examinée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de 2,4-D dans les denrées transformées.

### Limite maximale de résidus

La recommandation concernant la LMR de 2,4-D repose sur les données des essais au champ présentées et sur les indications fournies par le calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau 1 indique la LMR proposée pour les résidus de 2,4-D dans et sur les cultures et les denrées transformées. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR fixées pour les produits agricoles bruts.

**Tableau 1 Résumé des données d'essai en champ et des données de transformation utilisées pour appuyer la limite maximale de résidus (LMR)**

Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MMEET	MPEET			
Graine de coton non délintée	Application au sol en prélevée et en postlevée 3324-3417	57-113	< 0,01	0,07	< 1X (huile raffinée)	Aucune	0,08

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, la LMR proposée dans le tableau 1 est recommandée afin de couvrir les résidus de 2,4-D. Les résidus dans les denrées de graines de coton à la LMR proposée ne poseront de risque inacceptable pour la santé à aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'établissement d'une LMR pour les résidus de 2,4-D dans ou sur les denrées de graines de coton importées au Canada.

## Références

<b>PMRA#</b>	<b>Référence</b>
2419859	2014, Rationale for not requiring an NOR for 2,4-D applied to AAD-12 Cotton, DACO: 6.3.
2419865	2013, Method Validation of the Determination of Residues of (2,4-dichlorophenoxy)acetic acid and Its Esters and Conjugates in Agricultural Commodities Using Liquid Chromatography with Tandem Mass Spectrometry Detection, DACO: 7.2.2.
2419866	2013, Independent Laboratory Validation of an Analytical Method for the Determination of 2,4-D and its Esters in Crop Matrices, DACO: 7.2.2.
2462280	2014, Frozen Storage Stability of Residues of 2,4-D and 2,4-DCP in Transgenic Cotton and Its Processed Fractions Containing the Aryloxyalkanoate Dioxygenase-12 (aad-12) Gene, DACO: 7.3.
2419861	2014, Magnitude of 2,4-D Residue in/on Transgenic Cotton Containing the Aryloxyalkanoate Dioxygenase-12 (aad-12) Gene - Residue and Decline Study, DACO: 7.2.1,7.3,7.4.1,7.4.2.
2419864	2014, Magnitude of the Residue of 2,4 D in/on Transgenic Cotton Containing the Aryloxyalkanoate Dioxygenase-12 (aad-12) Gene, Processing Study, DACO: 7.2.1,7.3,7.4.2,7.4.5.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.